



**Conseil Syndical du SIAC
28 janvier 2010**

**Arrêt du Schéma de Cohérence Territoriale
du Chablais**

**67,5 % de votes en faveur du projet de SCoT présenté au
Conseil Syndical du 28 janvier 2010**

Introduction

« Je commencerai par vous présenter mes vœux de bonne année 2010, année charnière qui annonce une nouvelle décennie, avec un regard différent sur la manière dont on vivra demain.



Une année 2010 faite pour chacun d'entre nous d'interrogations, de craintes dans un contexte de crise économique mondiale, mais aussi chez nous avec des menaces pour l'emploi, de l'angoisse pour la pérennité d'entreprise en difficulté, le problème du logement toujours récurrent, l'avenir de nos jeunes dans le Chablais, la situation de nos concitoyens en situation précaire (...).

L'arrêt du SCoT, ce soir, c'est l'espoir d'accéder à encore plus de solidarité entre nos communes, entre nos territoires du Chablais, espoir de développer plus de coopération transfrontalière avec nos amis suisses, espoir de réussir un véritable aménagement du Chablais et un développement territorial cohérent pour assurer aux générations futures un cadre de vie et des conditions d'existence les meilleures et de manière durable. »

Extrait du discours de M. Jean-Pierre FILLION en introduction de la séance dédiée à l'arrêt du Schéma de Cohérence Territoriale de Chablais.

Après avoir rappelé les grands enjeux de l'arrêt du SCoT aux 130 personnes présentes, Monsieur FILLION a tenu à saluer le travail accompli par son prédécesseur Bernard FICHARD, Président du SIAC de 2003 à 2008, à l'initiative de ce grand projet.

L'ordre du jour de la séance était ainsi établi :

- le bilan de la concertation du SCOT, conformément aux modalités définies le 22/01/2004 ;
- et l'arrêt du projet. Arrêt qui permettra de poursuivre le travail et d'engager les étapes suivantes (recueil de l'avis des services de l'Etat, mise à disposition du projet aux personnes publiques associées et ensuite enquête publique). Ce temps de réflexion sera l'occasion d'analyser les nouvelles ou dernières remarques avant l'approbation du document définitif en fin d'année.



Discours des membres du Bureau en faveur du SCoT

Par la suite, les membres du Bureau du SIAC, confiants et solidaires, ont exprimé leur soutien au SCoT et ont rappelé :

- l'historique et la légitimité de la construction du SIAC et de ses compétences ;
- les éléments du code de l'urbanisme sur le contenu d'un SCoT, les obligations de la loi SRU, les prochains textes législatifs (DTA, Grenelle II) ;
- l'immense travail et l'investissement fourni par les élus et le caractère exceptionnel de ce projet d'aménagement à 62 communes ;
- l'ensemble des études réalisées pour enrichir le travail ;
- le respect de toutes les modalités de concertation prévues depuis 2004 (journal, exposition, site Internet, réunions publiques, dossiers de concertation, questionnaire) et au delà ;
- le rôle du SCoT dans la prise en considération des communes de montagne ;
- l'association et la consultation des structures associatives et organismes publics ;
- la nécessité d'arrêter le SCoT pour avoir l'avis officiel des services de l'Etat et modifier le cas échéant le SCoT.
- le rôle du SIAC après l'approbation du SCoT (mission d'assistance, observatoire...) et la possibilité de réviser le document.



Des réticences ont également été exprimées par différents élus. Elles seront prises en compte dans la suite de la procédure afin d'aboutir à un document unanime.

Suite à cette présentation, les élus ont complété ou corrigé le document sur certains points de cartographie. Les amendements demandés ont été inclus dans le projet soumis au vote.

Vote final

Enfin, arriva le moment de voter et de se prononcer sur l'arrêt du SCoT.

Le bilan de la concertation a été voté à main levée et le Comité syndical a constaté, à l'unanimité que le déroulement de la concertation était conforme aux modalités définies lors de la délibération du Conseil Syndical du 22 janvier 2004 et a tiré un bilan positif de la concertation.



L'arrêt du SCoT, quant à lui, a été voté à bulletin secret. **92 votants se sont succédés auprès de l'urne et voici les résultats : 58 voix pour, 28 voix contre et 6 abstentions. Soit 67,5 % des élus favorables au projet de SCoT soumis à validation le 28 janvier dernier.**

La séance a été levée après près de 4 heures de réunion. Un buffet froid, certes, mais sucré et pétillant a permis à chacun de se restaurer et d'évoquer ensemble le chemin parcouru pour en arriver là !

Ce qui reste à faire :

- mise à disposition du SCoT arrêté au public, dans les locaux du SIAC ainsi que dans chacun des EPCI et communes membres du SIAC ;
- transmission du projet de SCoT du Chablais aux communes et EPCI membres, aux communes et EPCI voisins compétents en la matière, au Préfet, à la Région, au Département et aux organismes associés, à la commission spécialisée du comité de massif ainsi qu'aux associations et organismes qui en font la demande (durée : 3 mois) ;
- mise en œuvre de l'enquête publique : saisine auprès du Président du Tribunal Administratif d'un commissaire enquêteur, constitution du rapport, organisation de l'enquête, et à tout ce qui a trait aux éventuelles modifications jusqu'à l'approbation ;
- approbation en automne 2010.

Retrouvez l'avancement des travaux du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais
sur le site Internet : www.siac-chablais.fr.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement
à l'adresse mail suivante : communication@siac-chablais.fr